

Service Évènementiel
FB/CD/MD/AS

DECISION 23_02983

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 Février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat avec l'association **VILLEPA'SECOURS 77** « interventions premiers secours » dans le cadre de la manifestation « Le forum des associations » qui se déroulera le dimanche 03 septembre,

CONSIDERANT la proposition faite par la société **VILLEPA-SECOURS 77**

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Le contrat n° **C202346** « interventions premiers secours dans le cadre de la manifestation – Forum des associations » est attribué à la société **VILLEPA-SECOURS 77**, sis 9-11 avenue Lamartine, 77270 VILLEPARISIS, pour un montant de 399.00€ NET DE TVA.

La prestation se déroule **le 3 septembre 2023**.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 24/09/ 2023

Le Maire,
Frédéric BOUCHE



